



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMONBLE

ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2021-011 – Arrêté portant délégation de signature à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service Réglementation, Qualité des rejets à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants pendant la période du 26 au 30 juillet 2021

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération CT2020/07/16-01 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

CONSIDERANT que Monsieur le Président est amené à s'absenter du 26 au 30 juillet 2021 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame la Directrice de l'Assainissement et de l'Eau, qui dispose d'une délégation de signature pour divers actes courants, pendant la période concernée,

CONSIDERANT que, dans ce but, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature à la Cheffe du Service Réglementation, Qualité des rejets de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants et pendant la période du 26 au 30 juillet 2021

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame laura RIPOL, Cheffe du Service Réglementation, Qualité des rejets à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pendant la période du 26 au 30 juillet 2021 pour les actes courants qui suivent :

- les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- les autorisations de branchement sur le réseau d'assainissement,
- les avis sur les permis de construire en matière d'assainissement,
- les bordereaux d'enlèvement des déchets amiantés dans le cadre des travaux d'assainissement.



Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le

19 JUIL. 2021

Notification à l'intéressée le : **7/09/2021**

Signature :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service Règlementation, Qualité des rejets à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants pendant la période du 26 au 30 juillet 2021

Date de transmission de l'acte : 19/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2021

Numéro de l'acte : AR2021-011 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20210719-AR2021-011-AI

Date de décision : 19/07/2021

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature